



Bruxelles, le 18 septembre 2024

CM 4171/24

Dossier interinstitutionnel:
2022/0162(COD)

CODEC
FIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7400

Objet: RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) **(première lecture)**

- Lancement d'une procédure écrite
- Adoption de l'acte législatif
- Approbation des déclarations

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 18 septembre 2024 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

1. adopter le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte), dont le texte figure dans le document PE-CONS 99/23;
2. approuver les déclarations communes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, dont les textes figurent dans le document ST 13015/24 ADD 1.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le jeudi 19 septembre 2024 à 12 h 00 (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante: codecision.adoption@consilium.europa.eu.
